

# RENCONTRE FORMATIVE

## QUI DECIDE D'UN CHANGEMENT DE LIEU DE VIE ?

« Maman veut rester à la maison mais elle n'en n'est plus capable,  
... Comment faire pour qu'elle entre en maison de repos ? »

*« Le médecin de l'hôpital a décidé que mon papa ne pouvait plus rentrer à domicile et il demande que l'on trouve, au plus vite, une MRS pour papa. Ne peut-il pas rentrer chez lui avec des aides et soins à domicile ? »*

“Comment accompagner les personnes âgées et ceux qui les accompagnent dans ce processus de décision ?”

“Quels sont les droits des personnes âgées ?”

« Mon fils voudrait que j'entre en maison de repos et ma fille insiste pour que je reste à la maison. Je suis perdue. Comment faire ? »

*« Je veux rester chez moi jusqu'à la fin. N'en ai-je pas le droit ? »*

“Qui décide d'un changement de lieu de vie ?”

**La rencontre formative que nous proposons vise à vous outiller afin de pouvoir répondre à ce type de question.**

### Objectifs :

- Connaître l'ASBL SENOAH et le paysage des lieux de vie ;
- Connaître les droits des personnes âgées et savoir comment les faire respecter ;
- Connaître les déclarations anticipées permettant aux personnes d'exprimer leurs souhaits de fin de vie ;
- Aborder la loi sur les droits du patient et le changement de paradigme qu'elle a apporté ;
- Connaître les outils juridiques de « protection des personnes vulnérables » : l'administration de biens et/ou de la personne.

### Contenu :

- Présentation de l'ASBL SENOAH ;
- Description du paysage des lieux de vie seniors en Wallonie ;
- Qui décide d'un changement de lieu de vie : principe et pratique ;
- L'anticipation en matière de lieu de vie : question taboue mais combien essentielle ;
- Les déclarations anticipées : clarification ;
- Les droits du patient : découverte ;
- L'administration de biens et de la personne : outil juridique de protection des personnes vulnérables : informations.

### Méthodologie :

Alternance entre théorie et pratique : réflexion à partir d'expériences exposées par les formatrices et par les participants à la formation.

### Public cible :

*Tout professionnel au service des personnes âgées : intervenants de première et de deuxième ligne.*

### Formatrices :

**Coline Galere :**

*Assistante sociale chez SENOAH;*

**Cécile le Maire :** *juriste et médiatrice familiale agréée chez SENOAH,*

### Renseignements pratiques :

**Lieu :**

*Namur, Centre de formation de Solidaris*

**Date:**

*Vendredi 29 novembre 2024 de 9 à 16 heures ;*

**Prix :**

*journée : 80 euros/personne (pauses et repas de midi compris)*

**Inscription obligatoire :**

*info@senoah.be ou 081.22.85.98*

*Nous nous réservons la possibilité d'annuler la rencontre si le nombre de 6 personnes minimum n'est pas atteint.*